

# Une solution pour léguer son patrimoine numérique

*Après avoir travaillé tous les trois pour le moteur de recherche Qwant, Jean-Charles Chemin, Eric Maïda et Adelina Prokhorova ont lancé Legapass, une startup spécialisée dans la sauvegarde et la transmission sécurisée des actifs numériques et cryptographiques.*

---

6 septembre 2023

Le monde numérique regorge de biens précieux, des souvenirs de famille stockés sur des services en ligne, en passant par les cryptomonnaies, jusqu'à d'autres investissements parfois. Mais que se passe-t-il lors d'un décès ? Comment assurer la transmission légale et sécurisée d'un patrimoine numérique ? La rédaction de Maddyness a rencontré Jean-Charles Chemin, cofondateur de [Legapass](#), afin de décrypter les problématiques pour léguer son patrimoine numérique en toute légalité.

## Comprendre le patrimoine numérique

Le patrimoine numérique est une notion vaste qui englobe tout ce qui a une valeur sentimentale ou financière sur Internet. Cela inclut non seulement les photos, vidéos et souvenirs stockés en ligne, mais aussi les comptes bancaires en ligne, les investissements, les cryptomonnaies, ainsi que les NFT. En d'autres termes, notre patrimoine numérique est un mélange complexe d'actifs matériels et immatériels.

Traditionnellement, après le décès d'une personne, son patrimoine numérique peut devenir inaccessible ou même perdu. Les comptes en ligne peuvent être supprimés en l'absence d'activité de l'utilisateur, et les accès à des données cruciales telles que les contrats électroniques, les courriels professionnels et les codes de téléphones peuvent être bloqués. Jean-Charles Chemin et ses collaborateurs ont souhaité répondre à ces questions et mettre à disposition des outils concrets.

*"Les stocker dans un endroit sécurisé, au cas où il arrive quelque chose, au profit des proches. Et en cherchant en France, en Europe ou aux Etats-Unis, nous n'avons rien trouvé qui pouvait satisfaire nos critères de fonctionnalité, et aussi de sécurité."*

## Legapass est en mission

La mission de Legapass est claire : s'occuper des informations confidentielles confiées par l'utilisateur et les transmettre à un bénéficiaire désigné en cas de décès. En garantissant la

sécurité de ces informations, Legapass s'assure que le patrimoine numérique de l'utilisateur est transmis de manière sécurisée et légale à ses proches.

La startup a lancé sa première levée de fonds l'année de son lancement en 2022. Legapass annonçait avoir levé 1 million d'euros en pré-seed pour démocratiser l'héritage 2.0 auprès des particuliers, mais aussi des professionnels. Accompagnée d'investisseurs comme Christophe Courtin, Laurent Caredda, Romain Vidal, Vincent Daffourd ou Etienne Leroy, et soutenu par le fonds French Tech Seed, Legapass compte bien imposer son innovation *"100 % Made in France" sur le marché français, puis plus largement en Europe dans les prochaines années*.

Ils veulent désormais fluidifier leur mission, avec une gamme de produits pour les notaires : *"nous allons aider les notaires à cartographier le patrimoine numérique d'une personne en alliant les données de l'utilisateur, mais aussi tout un tas d'informations qu'on peut aller récupérer, pour aider le notaire à cartographier l'ensemble du patrimoine et aider les familles à le récupérer"*.

## L'enjeu : la sécurité

Legapass a mis en place une stratégie de sécurité proactive en faisant appel à des hackers et à des chercheurs en sécurité éthique. Plus de 45.000 hackers du monde entier sont invités à attaquer les plateformes de Legapass. Si ces hackers découvrent des failles de sécurité, ils sont rémunérés, ce qui permet à Legapass de maintenir un niveau de sécurité élevé en permanence.

Jean-Charles Chemin explique également : *"Nous avons développé plusieurs solutions et sommes parvenus à la conception d'un processus qui nous permet de collecter les données, de les archiver en toute sécurité pendant des années et de les restituer sans jamais mettre en danger l'information"*. Depuis l'ordinateur ou le téléphone de l'utilisateur qui confie les informations à Legapass, jusqu'aux coffres-forts situés à plusieurs endroits en France.

Avec des coffres-forts virtuels, qui ne sont pas connectés à Internet, et conservent les informations chiffrées à l'aide d'algorithmes de niveau militaire, garantissant ainsi leur inviolabilité. D'ailleurs, *"au sein de Legapass, personne ne sait déchiffrer les données, ce sont des huissiers qui détiennent les clés qui permettent d'ouvrir les coffres des utilisateurs"*, explique Jean-Charles Chemin. Cette superposition de couches de sécurité assure une protection maximale.

Par ailleurs, un brevet est en cours de dépôt pour l'ensemble de ce processus. Legapass a aussi obtenu récemment l'habilitation France Connect, une reconnaissance majeure : *"dont nous sommes très fiers"*, raconte le cofondateur.